

Déclaration de politique Générale 2018-2024

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1123-27 et L1133-1, impose aux élus de faire une déclaration de politique générale. La déclaration de politique générale pour la législature 2018-2024 a été adoptée par le Conseil communal le lundi 5 février. Elle est reproduite intégralement ici.



Note de politique générale 2018 -2024 du Collège communal suite aux élections communales du 14 octobre 2018

Vu le Procès-verbal - Recensement des votes par le bureau communal de Comblain-au-Pont relatif à l'élection communale du 14 octobre 2018;

Considérant la décision prise par le Gouverneur de la Province de Liège proclamée le 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Vu la délibération du Conseil communal de ce 03 décembre 2018 approuvant le projet de pacte de majorité présenté par le Groupe politique I.C.

Vu l'article L 1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'article L1123-27, §1 du CDLD " : Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune;

Considérant qu'après approbation par le conseil communal, ce programme de politique générale est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal."

Vu le projet de note de politique générale proposée par le Collège communal ;

Décide à l'unanimité

Article 1

Approuve la note de politique générale suivante :

INTERETS COMMUNAUX

Déclaration de politique communale 2018-2024

Art. L1123-27.

§ 1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§ 2. Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, § 1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes.

Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévu à l'alinéa 1er est porté à neuf mois.

§ 3. La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement ».

1. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ : 100.000 euros

LA SÉCURITÉ ET LA MOBILITÉ SONT AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS.

Assurer à nos citoyens la possibilité de se déplacer en toute quiétude, réduire la vitesse dans nos villages et protéger les « usagers faibles » : telles sont nos priorités.

Il va de soi que la liste des travaux et aménagements énoncée ci-après n'est pas exhaustive. Ces propositions reflètent notre volonté d'agir en la matière.

Nous resterons bien-entendu attentifs à vos remarques et suggestions éventuelles.

Limiter la vitesse excessive aux abords des villages et hameaux.

En collaboration et avec le soutien de la Wallonie et de l'Institut Belge de la Sécurité Routière (IBSR), nous envisageons de renforcer la sécurité sur certains axes.

Dans un premier temps, nous vous proposons d'intervenir aux endroits suivants :

À ONEUX :

- Mise en place de ralentisseurs Rue de l'Aunaie et Sur les Oupires.

À HOYEMONT :

- Mise en place de ralentisseurs à la sortie du village en direction d'Awan.

À MONT :

- Mise en place de ralentisseurs Rue Havée Madeleine (entre le carrefour avec la Rue des Messes et la Place de la Fontaine) si nécessaire.

À GÉROMONT :

- Mise en place de ralentisseurs Rue de la Chera.

À COMBLAIN :

- Installation d'un radar répressif situés Quai du Vignoble et Rue d'Esneux, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

À POULSEUR :

- Mise en place de ralentisseurs Rue de la Passerelle.
- Installation de radars répressifs situés Rue des Écoles et Rue d'Esneux, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

À SART :

- Mise en place de ralentisseurs dans la traversée du village.

AU PONT-DE-SCAY ET HALLEUX :

- Installation d'un radar répressif et d'un radar préventif situé Route d'Aywaille ainsi que d'un radar préventif au Halleux, en accord avec le SPW et la Zone de Police du Condroz.

AUX ÉCOLES :

- Établir un plan de mobilité et de sécurité aux abords des bâtiments scolaires.

Les implantations des radars ont été convenues en collaboration avec la Zone de Police du Condroz, sur base des statistiques accidentogènes. La mise en place de ralentisseurs aux endroits sensibles se fera en partenariat avec vous et la Wallonie.

Sans oublier :

- La vitesse excessive le long des routes régionales traversant Poulseur, Comblain et le Pont-de Scay représente certains dangers. Nous mettrons également tout en oeuvre pour sensibiliser la Wallonie quant à la nécessité de sécuriser ces voiries en direction d'Esneux et d'Aywaille.
- D'autres rues très fréquentées méritent également réflexion et actions. Nous resterons à votre écoute, afin d'identifier les zones à risques, en partenariat avec la police.
- Dans nos rues, nous accentuerons la pose d'éléments signalétiques (« Nos enfants jouent ») et dissuasifs (chicanes) durant les vacances d'été.
- En accord avec la Zone de Police et en fonction des statistiques accidentogènes, nous intensifierons la prévention, la sensibilisation à la sécurité routière et la répression par l'installation de boîtiers pour radars répressifs.
- Nous mettrons en place des zones de parking dans les hameaux et villages de la commune, afin de réduire la vitesse des voitures et de sécuriser les usagers faibles.

Un piéton sécurisé et des liaisons piétonnes :

Conscients des situations dangereuses que peuvent rencontrer les piétons, nous avons pour objectif de poursuivre le travail entamé. Toujours en partenariat avec la Wallonie et suite à l'opération de développement rural, nous proposons d'intervenir dans un premier temps :

À POULSEUR : 581.760 euros

- Prolongement du piétonnier Route d'Anthisnes, vers Fond du Sart (après le carrefour en direction de Mont).

À MONT :

- Aménagement d'un sentier entre la Place de la Fontaine vers la Voie du Condroz et le Tige de Pair à Mont.
- Aménagement du sentier qui va de la fin des trottoirs Rue Havée Madeleine vers le Pasè des Gattes et vers la Rue Sosson. 40.000

AU PONT-DE-SCAY :

- Création de passages pour piétons éclairés Route d'Aywaille.

À COMBLAIN : 230.000

- Travaux d'aménagement de la traversée de Comblain (piétonnier, trottoirs et dévoiement permettant de limiter la vitesse sur la voirie régionale), en partenariat avec la Wallonie.

À ONEUX :

- Réouverture du sentier Vicinal parallèle à la Rue de l'Aunaie entre Oneux et le Pont-de-Scay.

La sécurité, c'est aussi une Police de proximité :

Nous ferons en sorte de :

- Améliorer la communication avec les forces de l'ordre.
- Renforcer la présence policière aux abords des écoles et sur le terrain.
- Faire respecter les emplacements de parking.
- Mettre en place et appliquer des sanctions communales administratives (SAC) qui permettront à notre Police de proximité de verbaliser les infractions de parking, les infractions environnementales et toutes formes d'incivilités.

Une accessibilité pour toutes et tous :

Dans nos projets d'aménagement des espaces publics (trottoirs, parkings...), nous serons attentifs à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R).

2. TRAVAUX ET PATRIMOINE :

AFIN DE CONSERVER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ, DES TRAVAUX S'IMPOSENT.

Nous maintiendrons notre politique d'entretien et d'investissement dans nos infrastructures publiques. Une attention particulière sera accordée à l'état des trottoirs. La liste des travaux ci-dessous n'est pas définitive. Elle évoluera en fonction des besoins, des dégradations liées aux hivers plus rudes et à l'usure du temps. Le soutien de la Wallonie est également un facteur essentiel quant à l'évolution de certains de nos chantiers.

Afin de minimiser les nuisances pour la population, nous resterons attentifs à optimiser le suivi des chantiers en cours et nous continuerons à veiller sur la bonne synchronisation des chantiers à venir.

COMBLAIN :

- Travaux d'égouttage en rive gauche de l'Ourthe, en fonction des priorités budgétaires de l'AIDE (Association Intercommunale de Démergement et d'Épuration). 93.000 euros
- Construction de la station d'épuration à côté du parc à conteneurs, en fonction des priorités budgétaires de l'AIDE.
- Rénovation du pont de Comblain, dont rénovation structurelle, dans le respect des enjeux de mobilité et de sécurité. 464.579 euros
- Rénovation de la Place Neuforge, dans le respect des enjeux de mobilité et de sécurité pour les usagers faibles. 276.581 euros

POULSEUR :

- Réfection et sécurisation de la Rue de la Passerelle. 100.000 euros
- Rénovation du bureau de Police. 165.000 euros

PONT DE SÇAY :

- Travaux d'égouttage au Pont-de-Sçay le long de l'Amblève, en fonction des priorités budgétaires de l'AIDE.
- Réalisation d'une portion RaVel le long de l'Amblève (ce projet dépendra des budgets de la Wallonie).

ONEUX :

- Travaux d'égouttage Rue de l'Aunaie, réfection de la voirie et pose de ralentisseurs. 1.021.000 euros
- Remplacement de la toiture et du chauffage à la salle « L'Alliance » en partenariat avec l'ASBL gestionnaire. 50.000 euros

GEROMONT :

- Égouttage et réfection de la Vieille Rue de Géromont (en intégrant une réflexion sur la problématique du parking). 600.000 euros

3. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Notre priorité est de préserver le caractère rural de notre commune, tout en veillant à autoriser les projets qui respectent les lignes de force du paysage et qui s'inscrivent dans le cadre du bâti et non bâti existant.

Nous serons attentifs au respect du bâti traditionnel de nos villages et hameaux dans les choix opérés en matière de gabarit des constructions et de matériaux. À cet effet, nous veillerons à :

- Maintenir et renouveler une CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) en parallèle avec une consultation des citoyens concernés par les différents projets dans le cadre des enquêtes publiques ou de réunions citoyennes et permettre ainsi la participation du plus grand nombre
- Apporter des réponses à vos préoccupations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Développer des outils de gestion et de développement du territoire.

4. ÉNERGIE : 100.000 euros

UN INVESTISSEMENT POUR DEMAIN.

- La consommation et la production d'énergie sont des défis majeurs. Nous mettrons en œuvre une politique volontariste à travers différents projets :
- Améliorer la performance énergétique de nos bâtiments communaux, en nous basant sur le cadastre énergétique réalisé lors de la précédente législature.
- Favoriser l'installation de cellules photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- Développer la production d'énergie verte en tenant compte de l'évolution des décrets wallons sur les compteurs intelligents.
- Accompagner le gestionnaire de réseau (GRD) dans la modernisation et l'optimisation de l'éclairage public.
- Communiquer à la population les informations liées à la production et à la consommation énergétiques.
- Maintenir et développer la télégestion du chauffage des bâtiments communaux.
- Favoriser le covoiturage.

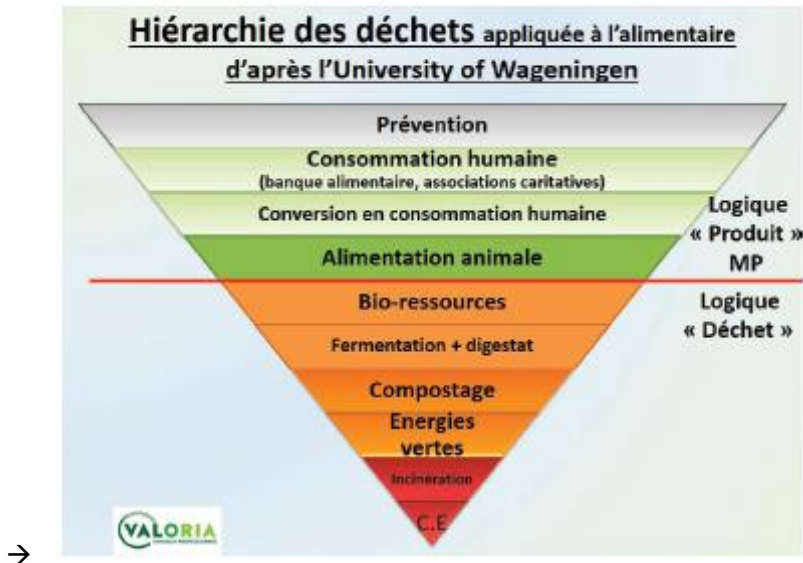
5. ENVIRONNEMENT :

NOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX !

Ce don de la nature, nous devons le préserver afin de le transmettre aux générations futures.

Agir pour l'environnement, c'est :

- Maintenir et développer les actions environnementales : Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), Contrats de Rivières Ourthe et Amblève, Semaine de l'Arbre... 5000 euros
- Soutenir les actions du Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain (CIFEC).
- Superviser la gestion des bois communaux - en collaboration avec la Wallonie - tout en maintenant les normes PEFC.
- Veiller à l'entretien et au balisage des chemins forestiers.
- Favoriser les circuits courts par l'organisation de marchés de produits régionaux.
- Privilégier l'achat d'équipements respectueux de l'environnement et labélisés.
- Organiser une action de nettoyage des sentiers avec des bénévoles et des associations.
- Encourager le recyclage, les tris sélectifs, les collectes de déchets.
- Poursuivre l'assainissement des eaux usées (Rénovation et création).
- Réaliser l'acquisition d'un véhicule type « glouton » et de brosses mécaniques pour assurer la propreté de nos rues.
- Semer des plantes mellifères pour préserver nos abeilles.
- Pérenniser les formations « compostage », « création de produits d'entretien respectueux de l'environnement », ...
- Lutter contre les plantes invasives en collaboration avec le SPW.
- Sensibiliser à une bonne collecte des déchets verts.
- Communiquer autour de l'échelle de Lansink afin de tendre vers le Zéro déchet :



6. COHÉSION SOCIALE :

« ENSEMBLE » DANS LA DIFFÉRENCE OU LA DIVERSITÉ : NOTRE RICHESSE.

Afin que chacun trouve sa place au sein d'une société plus juste, afin que nous apprenions à vivre ensemble, à nous connaître et à accepter nos différences... nous vous proposons de :

- Dynamiser l'implication des habitants dans la vie communale en maintenant la consultation et l'échange avec les personnes concernées par les différents projets initiés.
- Promouvoir la citoyenneté active.
- Mettre à disposition des locaux pour les cours de promotion sociale.
- Encourager et soutenir les associations et services qui aident les personnes à sortir de leur solitude, à s'intégrer et à reconstruire un projet de vie.
- Structurer et favoriser le bénévolat pour apporter l'aide nécessaire aux personnes isolées, à mobilité réduite et non motorisées (ramassage des déchets verts, encombrants).
- Développer et maintenir des actions qui favorisent l'intégration et la rencontre : la « Fête des Familles », la « Fête des Voisins », « Été Solidaire », « comités de quartier »...
- Favoriser les rencontres interculturelles avec les différentes communautés.
- Organiser des rencontres-découvertes des associations actives dans la commune.

7. POLITIQUE SOCIALE :

LA SOLIDARITÉ ET NON L'INDIVIDUALISME.

Face aux inégalités et à la fracture sociale, notre volonté est de maintenir une solidarité entre toutes et tous, de rompre l'isolement et de favoriser l'intégration.

Voici nos propositions :

- Intensifier, le cas échéant, les missions et services rendus par le CPAS.
- Mettre l'accent sur la politique de réinsertion en développant, le cas échéant, de nouveaux projets.
- Créer un service de réinsertion socioprofessionnelle, via des articles 60 et 61 en créant un atelier de remise en état de meubles, un atelier de couture ou en renfort du personnel au Syndicat d'Initiative.

- Promouvoir et développer le magasin de seconde main « La Belle à Faire ».

8. POLITIQUE DES AÎNÉS :

DES « PASSEURS DE MÉMOIRE », TOUJOURS ACTIFS ET PASSIONNÉS.

Conscients de l'augmentation importante et constante du nombre de personnes âgées, nous nous devons de mettre en place des solutions de proximité envisagées à moyen et long termes.

NOS OBJECTIFS :

- Favoriser le « bien vieillir » en informant sur les solutions et services existants pour que chacun puisse bénéficier de l'aide dont il a besoin.
- Organiser un salon des aidants proches.
- Intégrer et impliquer les aînés dans la vie sociale en valorisant les apports du Conseil Consultatif Communal des Aînés.
- Soutenir les personnes fragilisées et leurs proches en développant des réseaux d'aide via des personnes « relais ».
- Faciliter l'accès aux soins de première ligne, mettre en place des actions de prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé.
- Mener une politique dynamique de logements adaptés pour qu'ils restent autonomes et gardent leurs liens sociaux.
- Développer et combiner les solutions de mobilité (taxi social, ...).
- Soutenir les rencontres entre aînés au travers de repas dans les villages et d'excursions.
- Mettre en place une table de conversation et d'activités en wallon.

CONVAINCUS DE LA RICHESSE QUE REPRÉSENTENT NOS AÎNÉS, NOUS VOULONS LES IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA VIE DE NOS VILLAGES.

ET POUR CELA, IL NOUS FAUDRA :

- Développer un réseau de personnes « relais » pour nos seniors qui ont besoin d'une aide administrative, logistique ou autre.
- Lutter contre l'isolement, en développant les actions du Conseil Consultatif Communal des Aînés et en favorisant le bénévolat des seniors actifs.
- Organiser la « Journée des Aînés » avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés et les différents comités.
- Maintenir les repas conviviaux dans nos villages, tout en y associant des conférences thématiques.
- Organiser des excursions variées et enrichissantes (tant humainement que culturellement).

9. MONDE ASSOCIATIF ET CITOYENNETÉ :

UN PILIER DE LA VIE EN SOCIÉTÉ !

Les clubs et ASBL sont des acteurs essentiels à la vie en société. Ils font vivre nos villages, organisent des animations pour vos enfants et les initient au sport.

Afin de les conforter dans le bien-fondé de leurs actions, nous vous proposons de :

- Mettre en place une commission des associations afin de développer des synergies par rapport au mode de fonctionnement, aux démarches administratives et comptables, à l'acquisition ou au prêt de matériel...
- Poursuivre notre politique d'aide financière et logistique envers nos clubs et associations.
- Favoriser, soutenir et organiser le bénévolat.
- Organiser la « Journée annuelle des Associations ».
- Rénover le bâtiment du Cercle, en collaboration avec le CCE (Centre de Coopération Éducative) et l'Unité Scoute de Comblain-Pouleur. 541.696 euros

La citoyenneté :

Nous pensons qu'il est indispensable de réapprendre à vivre ensemble en respectant aussi bien notre environnement naturel que sociétal. Il est également important de réfléchir sur le monde que nous voulons construire pour demain. Notre volonté est de travailler ensemble à une société soucieuse de l'état de notre planète. Ceci devra passer par une prise de conscience collective de l'urgence de modifier nos habitudes de vie, de production et de consommation. Des actions concrètes devraient être initiées :

-sensibiliser et informer sur la notion de transition

-rencontrer et soutenir les acteurs locaux qui ont une expérience en matière de transition

- développer en partenariat avec les acteurs locaux et/ou extérieurs des actions visant la transition et la citoyenneté

10. CULTURE :

UNE OUVERTURE SUR LE MONDE.

La culture doit être accessible à tous. Osons franchir les portes de notre musée et de nos bibliothèques ! Partageons des moments privilégiés avec nos artistes locaux et découvrons de nouveaux horizons !

Pour cela, nous vous proposons de :

- Développer les animations culturelles au sein de la Maison du Peuple, en partenariat avec les associations locales.
- Poursuivre le travail de réorganisation et de développement du musée en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les associations locales.
- Valoriser le patrimoine local par des expositions permanentes et temporaires au musée.
- Permettre à nos artistes locaux de faire partager leur passion et leur art en organisant un week-end « Parcours d'artistes ».
- Pérenniser les animations de qualité au sein de nos bibliothèques.
- Développer des activités autour de la pierre.

11. ENSEIGNEMENT ET PETITE ENFANCE :

L'ENSEIGNEMENT EST UN ENJEU ESSENTIEL POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS. NOUS NOUS ENGAGEONS À MENER UNE POLITIQUE SCOLAIRE FORTE.

Un avenir à construire :

Plutôt qu'une concurrence entre les réseaux libre et communal, le groupe IC souhaite, dans un esprit d'ouverture, collaborer avec toutes les parties concernées afin de développer des synergies significatives.

Au niveau des écoles communales :

L'éducation et les apprentissages de nos enfants sont des éléments déterminants pour leur avenir. Dans le cadre du Pacte d'Excellence et du développement des nouvelles pédagogies alternatives ou actives au sein de nos écoles, des formations seront proposées aux enseignants désireux de se perfectionner dans ces domaines.

Dès lors, nous souhaitons :

- Continuer le développement des tableaux interactifs dans les différentes implantations.
- Favoriser les projets en relation avec la protection de la nature, biodiversité...

Actions de sensibilisation :

- A la santé.
- A une alimentation de qualité, promotion d'une alimentation saine et équilibrée.
- A la lutte contre les violences, le harcèlement, le racket,...
- Aux risques inhérents à la consommation de drogues, d'alcool,...
- Au patrimoine culturel de la commune
- A sécurité routière.

L'aide aux devoirs :

- Pérenniser l'aide aux devoirs.
- Favoriser la remédiations en collaboration avec d'autres associations déjà actives dans ce domaine et en faisant appel aux bénévoles.

OUTRE L'ENTRETIEN RÉGULIER ET LES PETITS TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES « CARAMBOLES », NOUS CONTINUERONS D'INVESTIR DANS CE DOMAINE PAR :

- La pose de nouveaux revêtements de sol.
- La pose de panneaux photovoltaïques.
- La réalisation du « Programme Prioritaire des Travaux » (remplacement de chaudières, placement de faux plafonds...).
- La rénovation de la « Carambole » d'Oneux : isolation, bardage extérieur et remplacement des châssis de fenêtres.
- La finalisation de la nouvelle classe à Oneux.

Au niveau de la petite enfance :

- Favoriser l'implantation de milieux d'accueil pour les 0-6 ans (type crèche, ...).
- Favoriser l'installation des accueillantes et des gardiennes ONE.

12. JEUNESSE ET SPORTS :

AFIN DE GARANTIR LE BIEN-ÊTRE ET L'AVENIR DE NOS ENFANTS, DONNONS-LEUR L'OCCASION ET LES MOYENS DE S'ÉPANOUIR :

- En créant des infrastructures locales qui incitent à la rencontre, à la convivialité et à la pratique sportive.
- En construisant un nouveau Hall omnisports avec le soutien de la Wallonie et la collaboration des clubs sportifs. 2.900.000 euros
- En créant deux conseils consultatifs : l'un pour les sports, l'autre pour la jeunesse.

- En rénovant les Plaines de jeux dans les différents villages.
- En maintenant notre politique d'aide aux clubs et associations, aux mouvements de jeunesse, à la Teignouse, à la Maison des jeunes...
- En soutenant et en développant le travail réalisé avec nos jeunes par les associations et les services communaux, en les impliquant et en les intéressant davantage à la vie de notre commune.
- En maintenant et en développant les stages et plaines de vacances sur le territoire communal.

13. SANTÉ :

UNE COMMUNE QUI ENCOURAGE LES MODES DE VIE SAINS ET LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS.

Avec nos médecins, nous chercherons à mettre en place une structure capable de soutenir leurs activités et d'encourager la venue de jeunes généralistes. Et ce, afin de maintenir une offre médicale qui réponde aux besoins de la population. Il faut également :

- Poursuivre l'installation de zones d'atterrissage de l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne et continuer à mettre en place des actions de soutien à cette asbl.
- Organiser des formations de premiers secours.
- Installer des défibrillateurs dans certains bâtiments publics.
- Promouvoir le don d'organes.
- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une maison médicale.
- Poursuivre et développer la promotion de la santé et les actions de sensibilisation : Ateliers bien être, Semaine de la santé, ...

14. COMMUNICATION :

AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS...

Communiquer c'est vous écouter et vous informer. Nous sommes persuadés qu'informer la population, c'est anticiper les incompréhensions et les malentendus.

Communiquer, c'est prévenir les conflits grâce au dialogue. C'est également ouvrir une fenêtre sur le monde...

Nous souhaitons écouter, informer et échanger via :

- La modernisation de nos outils de communication existants : site Internet (plateforme Android), réseaux sociaux, WebTV...
- La création d'une newsletter communale.
- L'installation d'écrans de communication permettant d'informer la population sur les services, les associations, les commerces existants...
- La mise en place de consultations populaires permettant d'adapter la politique communale en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles.
- Accès aux élus sur rendez-vous.
- Le renforcement de l'accessibilité aux services de l'administration communale
- La mise en place d'un PST(Plan Stratégique Transversal) dans le respect du code de la démocratie locale.

15. FINANCES :

RESPECTONS LES RÈGLES DE BONNE GOUVERNANCE...

Tout en assurant une gestion saine et transparente, nous veillerons à maintenir une politique fiscale efficace en :

- Respectant des balises budgétaires strictes.
- Obtenant des subventions de la Wallonie pour réaliser nos projets.
- Réalisant un budget participatif à l'intention des associations.
- Supprimant la taxe sur les chiens.
- Développant de contrats-cadres pour les différents fournisseurs.

16. LOGEMENT :

L'OBJECTIF EST DE TRAVAILLER À UN ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE (STANDING, MOYEN, SOCIAL).

Face à des loyers et des coûts de construction sans cesse croissants, notre volonté est aussi de permettre à chacun de pouvoir se loger et de construire sur notre territoire.

Dans cet objectif, avec les différents partenaires, nous :

- Soutiendrons le développement de l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.).
- Serons attentifs à l'entretien du patrimoine immobilier d'Ourthe-Amblève Logement (O.A.L.).
- Serons toujours à l'écoute des candidats bâtisseurs et/ou lotisseurs dans le respect de la ruralité de nos villages et en fonction de l'évolution des normes urbanistiques.
- Aménagerons deux logements « de transit » au Presbytère de Comblain.

Le développement économique local :

L'opération de développement rural (O.D.R.) nous a permis, avec la population, d'établir un diagnostic de notre situation actuelle et de baliser des axes de développement pour notre commune dans les années à venir.

17. TOURISME :

UNE FORCE DE NOTRE TERRITOIRE.

Voilà un potentiel majeur à développer dans le respect de notre cadre de vie et de notre environnement ! En effet, nous sommes convaincus que l'activité touristique est l'axe de développement économique à privilégier dans l'intérêt de notre commune, de ses commerces, de ses logements et de son HORECA.

Pour concrétiser ce qui précède, nous proposons de :

- Soutenir l'asbl « Les Découvertes », à travers ses activités et projets.
- Mettre au point une meilleure signalétique pour les sites touristiques et le RaVel.
- Accompagner les projets d'hébergement touristique de terroir (Gîtes et chambres d'hôtes).
- Éclairer et mettre en valeur la Tour Saint-Martin et ses abords.
- Maintenir un soutien logistique pour les actions du Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain/Poulseur ainsi qu'aux associations des différents villages de l'entité.
- Rénover l'éclairage et le système électrique de la grotte.

18. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL :

UN AUTRE POTENTIEL À EXPLOITER !

NOUS VEILLERONS À ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS MIXTES SUR L'ANCIENNE COUR À MARCHANDISES DE POULSEUR. NOUS AURONS ÉGALEMENT UNE RÉFLEXION SUR LA RÉHABILITATION DU SITE DE MERBES-SPRIMONT.

Notons qu'il conviendrait également de poursuivre ce développement, en partenariat avec les divers secteurs, en :

- Améliorant la signalétique de nos commerces, de notre secteur HORECA, des annonces relatives au logement...
- Assurant la continuité d'un service informatif de qualité aux porteurs de nouveaux projets (création de commerces, installation d'indépendants...) grâce à l'Agence de Développement Local.
- Accompagnant des projets porteurs de création d'emploi local.
- Soutenant le marché émergent des produits locaux de qualité et les circuits courts.

19. ÉTHIQUE ET BONNE GOUVERNANCE :

L'ÉTHIQUE ET LA BONNE GOUVERNANCE SONT DES SUJETS QUI GUIDENT NOTRE ACTION AU QUOTIDIEN. NOUS NOUS ENGAGEONS A APPLIQUER DE MANIÈRE STRICTE LES EXIGENCES EN LA MATIÈRE.

Ainsi, des mécanismes comme la « motion de méfiance », inscrits dans le code de la démocratie locale, seront de stricte application en cas de manquement avéré.

Les membres du Collège s'engagent à n'avoir qu'un seul mandat politique rémunéré. Ils s'engagent à travailler à temps partiel, afin de remplir les missions liées à leur fonction.

Article 2.

Cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune;

Ce programme de politique générale est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1.